

MISSIONS DE L'ASSOCIATION

► Favoriser :
l'amélioration de la prise en charge des violences conjugales à La Réunion. Préférentiellement lorsqu'un **critère de dangerosité** est mis en évidence.

► Prévenir :
le **processus de reproduction** de la violence (récidive, transmission inter et transgénérationnelle).

► Développer :
une **approche innovante, globale et systémique** des violences intrafamiliales.

OBJECTIFS

► Organiser une **prise en charge de chacun des membres de la famille** (femme et homme en tant que victime ou mis en cause, enfant exposé aux violences).

► Faciliter la **coordination des acteurs** des différents aspects d'intervention (sanitaire, social, juridique, psychologique, éducatif) auprès des personnes concernées par ces situations.

► Sensibiliser **pour un meilleur repérage** des situations à transaction violente, et **mobiliser les mesures existantes appropriées**, dont l'ordonnance de protection, l'éviction du conjoint violent, le TGD (téléphone grave danger)

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels(les) :
éducateur(trice)s spécialisé(e)s,
psychologues clinicien(ne)s, chargée de mission, inclusion et parcours professionnel, direction.....



....travaillant en réseau auprès des partenaires.

ÉTAPES DE LA PRISE EN CHARGE

Intervention sur tout le département

- 1** Réception de la **saisine du prescripteur** et prise de contact pour compléments d'informations sur la situation.
- 2** Mise en lien avec la personne concernée.
- 3** **Pré-DGI (Diagnostic Global Immédiat)** puis **évaluation de la situation familiale** selon les critères de Grand Danger.
- 4** En cas de situation de Grand Danger, **3 pôles interviennent** pour une prise en charge **globale et individualisée** :
 - Pôle victimes
 - Pôle enfants-parentalité
 - Pôle auteurs-CPCA auprès des mis en cause, prévenus, détenus et condamnés.
- 5** **Travail de synthèse** en partenariat autour de la situation.
- 6** **Suivi de la situation** de 3 à 6 mois. Prise en compte des besoins et des objectifs fixés par **l'ensemble des acteurs**, en concertation avec la famille.

PARTENAIRES



Cofinancé par
l'Union européenne



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale
aux Droits des Femmes
et à l'Égalité (DRDFE)



La Réunion
CENTRE DE PRISE
EN CHARGE DES AUTEURS
DE VIOLENCES CONJUGALES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET
LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Siège social :
Saint-Paul**

**Accueil téléphonique
0262 96 04 24
contact@reseauvif.com**

**Ouvert du lundi au vendredi
8h-12h / 13h-16h**

Lieux d'accueil RVIF

Saint-Paul
Saint-Pierre
Bras-Panon

Permanences RVIF

Saint-Denis
Saint-Leu
Saint-Louis
Le Tampon
Saint-Joseph



**Pour une prise en charge globale
des violences conjugales
et intrafamiliales
à caractère de Grand Danger**

Association Loi 1901
N° SIRET : 798 059 424 00043 - N°APE : 8899B